

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

TITRE ET NUMÉRO DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Règlement 1/1948	Changement de la date des élections du mois de janvier au mois de juillet.
Règlement 2/1948	Changement de l'heure des sessions.
Règlement 3/1948	L'imposition d'une discipline aux sessions municipales.
Règlement 4/1948	L'éclairage du village de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 5/1948	Imposition de la taxe foncière par résolution.
Règlement 6/1949	Construction d'égouts - 1948.
Règlement 7/1949	Construction de trottoirs.
Règlement 8/1949	Constitution de la force policière.
Règlement 9/1949	Restriction de l'usage des trottoirs, et de voir à leur conservation.
Règlement 10/1949	Règlement de construction. (<i>Amendé par #60, #80, #81, #95, #99</i>)
Règlement 11/1950	Construction d'un système contre les incendies & emprunts.
Règlement 12/1950	Prévention des incendies.
Règlement 13/1950	Ramonage des cheminées.
Règlement 14/1950	Entretien des chemins d'hiver.
Règlement 15/1951	L'obligation de tout propriétaire de chien.
Règlement 16/1952	Imposition d'une taxe aux contracteurs.
Règlement 17/1952	Agrandissement de la bâtisse à incendie.
Règlement 18/1952	L'éclairage de la rue à Chute-aux-Galets.
Règlement 19/1952	Dépense additionnelle de 18 000,00\$ au règlement 17. (Abrogé par #20)
Règlement 20/1952	Ayant pour effet d'abroger le règlement 19.
Règlement 21/1953	Déterminer et fixer la largeur minimum des rues ouvertes, dans les rues du village.
Règlement 22/1953	Trottoirs, égouts, équipements (Octobre 1953).
Règlement 23/1954	Fosses septiques, trottoirs et Hôtel-de-ville.
Règlement 24/1955	Dette à la Paroisse de Saint-Honoré.
Règlement 25/1958	Égouts (Juillet 1958).
Règlement 26/1960	Concernant la décence et les moeurs.
Règlement 27/1960	Construction d'un réseau municipal, d'aqueduc et d'égouts, et un emprunt au montant de 350 000,00\$ pour en payer le coût. (Voir #28, #31, #33 - Amendé par #38)
Règlement 28/1960	Décrétant une dépense additionnelle de 50 000,00\$ pour l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égouts, suite au règlement 27.
Règlement 29/1961	Exécution de travaux de réparations à l'Hôtel-de-ville et construction de trottoirs.
Règlement 30/1961	Exécution de travaux de construction de trottoirs.

Règlement 31/1961	Dépense additionnelle de 10 000,00\$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts - Règlement 27.
Règlement 32/1962	Inexistant au livre des règlements.
Règlement 33/1962	Dépense additionnelle de 35 000,00\$ suite au règlement 27.
Règlement 34/1962	Aqueduc et égouts - Rang 4.
Règlement 35/1962	Bureaux de votation.
Règlement 36/	Vente de machinerie servant à l'entretien des chemins d'hiver.
Règlement 37/1963	Aqueduc - Rang 4.
Règlement 38/1963	Amendement au règlement 27.
Règlement 39/1964	Rémunération des membres du conseil. (Amendé par #70,#71,#102,#128 - Abrogé par #152)
Règlement 40/1964	Travaux de réparations et de constructions de chemins municipaux. (Voir #42)
Règlement 41/1964	Prolongement du réseau d'aqueduc au Rang 4.
Règlement 42/1964	Dépense additionnelle de 20 000,00\$ suite au règlement 40.
Règlement 43/1964	Travaux d'aqueduc - Rang 2 Est et Rang 2 Ouest - Emprunt au montant de 148 380,00\$ pour en payer le coût.
Règlement 44/1964	Fermeture de certaines sections de l'ancien chemin du lac Clair.
Règlement 45/	Inexistant au livre des règlements.
Règlement 46/1965	Abolir la prohibition, et autorisant la vente de boisson alcoolisée et l'octroi permis à cet effet dans les limites de cette municipalité.
Règlement 47/1965	Création d'une Commission des Loisirs pour la municipalité. (Voir #62 - Amendé par #103)
Règlement 48/	Inexistant au livre des règlements.
Règlement 49/1965	Travaux de construction de chemin - Rang 5 « Travaux d'hiver 1965-66 ».
Règlement 50/1965	Asphaltage de la rue Saint-David.
Règlement 51/1966	Travaux d'élargissement des rues Saint-David et Desgagné et trottoirs.
Règlement 52/1966	Travaux de construction de chemin - Rang 5 Ouest (Travaux d'hiver 1965-66).
Règlement 53/1966	Achat de la vieille église et le lot 17, pour fins de loisirs.
Règlement 54/1966	Prolongation à trois ans de la durée de la fonction du Maire et conseillers. (Abrogé par #201)
Règlement 55/1967	Construction d'un camp de loisirs.
Règlement 56/1967	Construction et réparation de trottoirs sur les rues Desgagné, Saint-David, Lamarre et Simard.
Règlement 57/1967	Ordonnant aux estimateurs de faire un nouveau rôle d'évaluation en 1967.
Règlement 58/1967	Asphaltage - Rue Curé Desgagné.
Règlement 59/1968	Ordre aux estimateurs de commencer la révision du rôle d'évaluation avant le mois de juin.
Règlement 60/1968	Amendant le règlement 10 de construction. (Amendé par #80)

Règlement 61/1968	Travaux de confection et de réparation de rues, dans le village de la Municipalité sur les rues Boulianne, Gagnon, Larouche et Manning; ainsi qu'une partie des rues Lamarre, Simard et Lapointe.
Règlement 62/1968	Amendant les articles 1 et 7 du règlement 47 pour la Commission des Loisirs. (Voir #103)
Règlement 63/	Inexistant au livre des règlements.
Règlement 64/1969	Décrétant le prolongement de la rue Lapointe.
Règlement 65/1969	Décrétant des travaux d'asphaltage sur les rues Larouche, Simard, Gagnon et Manning ainsi que le stationnement.
Règlement 66/1970	Ordonnant aux estimateurs de commencer la confection du rôle d'évaluation avant le mois de juin 1970.
Règlement 67/1970	Décrétant des travaux de construction d'un poste de pompiers.
Règlement 68/1970	Décrétant le prolongement de l'aqueduc dans les secteurs Ouest et Est du Rang 2, et un emprunt au montant de 200 000,00\$ pour en payer le coût.
Règlement 69/1970	Décrétant des travaux de revêtement bitumineux sur les rues Lapointe et Manning, ainsi que la préparation des rues Coudé et Lamarre.
Règlement 70/1970	Amendant le règlement 39 pour accorder une rémunération au Maire de la Corporation Municipale de Saint-David-de-Falardeau. (Abrogé par #152)
Règlement 71/1970	Amendant le règlement 39 pour accorder une rémunération aux échevins de la corporation Municipale de Saint-David-de-Falardeau. (Abrogé par #152)
Règlement 72/1971	Décrétant l'organisation d'une bibliothèque municipale.
Règlement 73/1971	Décrétant la construction de loyers à prix modiques à Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 74/1971	Décrétant le prolongement de la rue Simard.
Règlement 75/1971	Décrétant des travaux de revêtement bitumineux sur les rues Coudé, Lamarre et une partie de la route du lac Clair.
Règlement 76/1971	Pour régler le numérotage civique des maisons et des bâtiments. (Amendé par #157, #164, #191 et #202)
Règlement 77/1971	Pour prohiber l'usage d'endroits pour l'accumulation des vidanges, pour les rebuts de véhicules-moteurs et autre afin de régler le choix de sites comme dépotoir et comme cours de rebuts. (Abrogé par #145)
Règlement 78/1971	Décrétant des travaux de construction d'une conduite d'égout sanitaire à la station de pompage 2.
Règlement 79/1971	Décrétant des travaux d'aménagement d'une piste de ski, d'un sentier de motoneige, et l'aménagement du bureau du secrétaire-trésorier.
Règlement 80/1972	Amendant le règlement 60 concernant les maisons mobiles et les roulottes. (Abrogé et annulé par #81)
Règlement 81/1972	Abrogeant et annulant dans son entier le règlement 80 concernant les roulottes et les maisons mobiles. (Amendé par #95)
Règlement 82/1972	Décrétant des travaux de prolongement des rues Lapointe et Tremblay.
Règlement 83/1972	Décrétant des travaux de peinture intérieur et extérieur de réparations de fenêtres et salle à l'Hôtel-de-Ville ainsi que l'amélioration et le prolongement de sentiers de motoneige et de ski de fond.
Règlement 84/1972	Décrétant des travaux de construction de fosses septiques.
Règlement 85/	Imposition des roulottes.

Règlement 86	Règlement d'hygiène de construction et d'entretien des installations septiques. (Abrogé par #136)
Règlement 87/1973	Projet rue Lamarre, refusé par le conseil municipal le 24/04/1973. (refusé)
Règlement 88/1973	Construction d'un Centre de Loisir. (refusé)
Règlement 89/1973	Office municipal d'habitation de Falardeau.
Règlement 90/1973	Décrétant des travaux de construction de la rue Hudon et la pose des services d'aqueduc et d'égout, ainsi que le revêtement bitumineux.
Règlement 91/1973	Relativement à une entente pour la promotion industrielle de la région de Chicoutimi Métropolitain. (Abrogé par #162)
Règlement 92/	Règlement décrétant la construction de fosses septiques.
Règlement 93/	Décrétant des travaux pour l'ouverture de la rue sur les lots 13 et 14 du Rang 3 Est ainsi que la rue des maisons-mobiles sur le lot 12 du Rang 3 Est.
Règlement 94/	Décrétant l'achat de terrains sur une partie du lot 12 du Rang 3 Est, Canton Falardeau pour un quartier de roulottes.
Règlement 95/	Amendant le règlement 81. (Annulé par #99)
Règlement 96/	Abrogeant dans son entier le règlement 93 pour la construction de rues sur les lots 11-B-5, 13, 12, 14 du Rang 3 Est au Canton de Falardeau et la pose des services d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial.
Règlement 97/1974	Décrétant des travaux de revêtement bitumineux sur les rues Lapointe, Tremblay et Hudon.
Règlement 98/1974	Décrétant des travaux de construction de fosses septiques dans le cadre du programme des initiatives locales 1974-75.
Règlement 99/1975	Amendant le règlement 60, amendé par le règlement 81 et annulant dans son entier le règlement 95.
Règlement 100/1975	Décrétant et régissant les normes et la construction de chalets.
Règlement 101/1975	Amélioration des services municipaux - Fosses septiques, etc. P.I.L. 1976.
Règlement 102/1975	Visant à amender le règlement 39. (Abrogé par #152)
Règlement 103/1975	Amendant le règlement 47, tel qu'amendé par le règlement 62 (Commission des Loisirs).
Règlement 104/1976	Concernant la construction d'une patinoire couverte, et un emprunt de 200 000,00\$ pour en payer le coût.
Règlement 105/1976	Décrétant des travaux de revêtement bitumineux sur les rues Gauthier, Perron et du Parc.
Règlement 106/1976	Amélioration des services municipaux - P.I.L. 1976-77.
Règlement 107/1976	Enfouissement sanitaire. (Amendé par #110)
Règlement 108/1977	Aménagement d'un terrain de jeu.
Règlement 109/1977	Création d'une Commission d'urbanisme. (Abrogé par #208)
Règlement 110/1977	Amendement du règlement 107.
Règlement 111/1977	Imposition d'un droit sur les transferts des immeubles situés dans son territoire. (Voir #160 et #161)
Règlement 112/1977	Travaux - Nettoyage et défrichement des abords et réparations des chemins municipaux - Mise à jour et reclassement des documents de la Municipalité.

Règlement 113/1977	Acquisition de l'immeuble de Laurier Boulianne (terrain et maison).
Règlement 114/1977	Rémunération du Maire.
Règlement 115/1977	Règlement de zonage, de lotissement et de construction. (Voir #123 - Amendé par #131, #119, #121, #123, #132, #133, #135, #137, #138-B, #147, #148 et #149 - Abrogé par #153)
Règlement 116/1977	Rémunération du Maire. (Abrogé)
Règlement 117/1977	Exécution des travaux de réparation sur les routes conduisant au Bras-du-nord et de la Bleuetière.
Règlement 118/1977	Rémunération du Maire. (Abrogé par #152)
Règlement 119 /1978	Construction dans la zone 1-A-1.
Règlement 120/1978	Travaux de la deuxième rue du Parc.
Règlement 121/1978	Concernant le zonage, le lotissement et la construction.
Règlement 122/1978	Construction de fosses septiques, embellissement, etc.
Règlement 123/1978	Concernant le remplacement de l'article 3.6.4 du règlement 115. (Abrogé #125)
Règlement 124/1978	L'entretien normal des réparations, des améliorations et de l'élargissement des chemins de chalets. (Amendé par #146, #156, #167, #177, #188, #200 et #271 - Abrogé par #274)
Règlement 125/1978	Abrogeant dans son entier le règlement 123 concernant le zonage.
Règlement 126/1978	Décrétant des travaux à la route de la Bleuetière ainsi que la prolongation du Rang 1 Ouest.
Règlement 127/1978	Décrétant des travaux de revêtement bitumineux dans la cour de la Fabrique et de la construction d'un jeu de tennis.
Règlement 128/1978	Amendant le règlement 39, tel qu'amendé par le règlement 71, concernant la rémunération des conseillers à Saint-David-de-Falardeau. (Abrogé par #152)
Règlement 129/1979	Décrétant des travaux dans le cadre du programme « Jeunesse Canada au travail 1979 ».
Règlement 130/1979	Décrétant des travaux dans le cadre du programme « Jeunesse Canada au travail 1079 ».
Règlement 131/1979	Amendant le règlement 115, tel qu'amendé par les règlements 119, 121, 123 et 125, décrétant des zones CA dans les zones AA-4 et AA-5.
Règlement 132/1979	Amendant le règlement 115, tel qu'amendé par les règlements 199,121,123, 125 et 131, concernant le plan de zonage, lotissement et de construction.
Règlement 133/1979	Amendant le règlement 115, tel qu'amendé par les règlements 119, 121, 123, 125, 131 et 132, concernant le plan de zonage, lotissement et de construction.
Règlement 134/1979	Décrétant l'ouverture officielle et la municipalisation du chemin de la Bleuetière.
Règlement 135/1979	Amendant le règlement 115, tel qu'amendé par les règlements 119, 121, 123, 125, 131, 132 et 133, concernant le zonage, le lotissement et la construction.
Règlement 136/1979	Abrogeant dans son entier le règlement 86, concernant le traitement et l'évacuation des eaux usées, pour résidences isolées.
Règlement 137/1979	Amendant le règlement 115, tel qu'amendé par les règlements 119, 121, 123, 125, 131, 132, 133 et 135, concernant le plan de zonage, de lotissement et de construction.

Règlement 138/1979	Décrétant des travaux dans le cadre du programme « Canada au Travail 1979-80 », adopté à sa session spéciale du 10 septembre 1979.
Règlement 138-B/1979	Amendant le règlement 115, tel qu'amendé par les règlements 119, 121, 123, 125, 131, 132, 133 et 137, concernant le zonage, le lotissement et la construction.
Règlement 139/1979	Décrétant des travaux sur la route de la Bleuetière.
Règlement 140/1979	Ayant pour objet de décréter des travaux pour l'achat et l'installation d'une génératrice d'urgence pour la station de pompage électrique numéro 1 et d'approprier à même le budget un montant de 25 000,00\$.
Règlement 141/1980	Décrétant l'ouverture officielle et la municipalisation du chemin du lac Brochet.
Règlement 142/1980	Ayant pour objet de soumettre le territoire de la Corporation Municipale de Saint-David-de-Falardeau à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Chicoutimi. (Amendé par #186 - Abrogé par #282)
Règlement 143/1980	Ayant pour l'objet de décréter des travaux de fabrication et d'installation de fosses septiques, d'aménagement paysager du parc public du quartier des maisons mobiles et du chalet des Loisirs, l'installation d'un système de glace artificielle à l'aréna municipal pour un montant de 50 000,00\$ et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin à même une subvention du Gouvernement du Canada et le solde à même le fond général et abrogeant le règlement 138 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 144/1980	Concernant les chiens.
Règlement 145/1980	Relatif aux nuisances dans la Municipalité de Falardeau et abrogeant le règlement 77 de ladite Municipalité.
Règlement 146/1980	Amendant le règlement 124 pour y inclure les embranchements 5 et 15 du lac Clair, 3 du lac Sébastien et l'embranchement du lac Limony (Lac Long). (Abrogé par #274)
Règlement 147/1980	Ayant pour objet d'amender le règlement de zonage, de lotissement et de construction numéro 115, de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 148/1980	Ayant pour objet d'amender le règlement de zonage, de lotissement et de construction numéro 115, de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 149/1980	Amendant le règlement 115, tel qu'amendé par les règlements 119, 121, 123, 125, 131, 132, 133, 135, 137, 138, 147 et 148.
Règlement 150/1980	Ayant pour objet de décréter des dépenses au montant de 180 976, 00\$ pour la pose et l'installation d'un système de réfrigération à l'aréna (glace artificielle) de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, à même le budget et un règlement d'emprunt à court terme.
Règlement 151/1980	Ayant pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, dans le Rang des Hirondelles et d'approprier un montant de 20 000,00\$, à même le budget figurant au poste budgétaire de l'exercice 1980 sous le numéro 800.
Règlement 152/1981	Ayant pour objet de décréter la rémunération du Maire et des Conseillers et abrogeant les règlements numéros 39, 70, 71, 102, 118 et 128 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. (Abrogé par #194)
Règlement 153/1981	Voir règlement de zonage, lotissement et de construction (abroge en entier le règlement 115) préparé par la firme Raynald Gagnon Urbanistes-Conseils. (Amendé par #171, #174, #176, #183, #185 et #190 - Abrogé par #203, #204, #205 et #206)
Règlement 154/1981	Ayant pour objet d'autoriser le chef des incendies de la Municipalité ou son remplaçant à requérir les services de la brigade des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré.
Règlement 155/1981	Constituant un fonds de roulement au montant de 100 000,00\$. (Abrogé par 444-2012)

Règlement 156/1981	Amendant le règlement 124, tel qu'amendé par le règlement 146, pour y inclure le lac Gamelin (Entretien des chemins d'hiver). (Abrogé par #274)
Règlement 157/1981	Ayant pour objet d'amender le règlement 76 relatif au numérotage des maisons et des bâtiments, pour inclure le numérotage des chalets, maisons et bâtiments situés autour du lac Clair.
Règlement 158/1981	Ayant pour objet de décréter des travaux d'aqueduc sur le chemin Lévesque et d'appropriier à cette fin un montant de 55 000,00\$ à même l'exercice financier de 1981.
Règlement 159/1981	Ayant pour objet de décréter des travaux de pavage bitumineux, sur une partie des rues Perron, du Parc 2, d'appropriier à cette fin un montant de 20 000,00\$ à même l'exercice financier 1981.
Règlement 160/1981	Ayant pour objet d'abroger certaines dispositions du règlement 111 concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières. (Abrogé par #161)
Règlement 161//1982	Ayant pour objet d'abroger en entier a) le règlement 160, adopté le 7 décembre 1981 et b) certaines dispositions du règlement 111 concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières.
Règlement 162/1982	Ayant pour objet d'abroger, à toutes fins que de droit, le règlement 91 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, relativement à une entente pour la promotion industrielle de la Région de Chicoutimi Métropolitain.
Règlement 163/1982	Ayant pour objet de décréter des travaux d'installation d'un système au terrain de balle lente de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et situé sur le lot 15 du Rang 3 Est, cadastre officiel de Falardeau et d'appropriier les deniers à cette fin, à même le budget au montant de 40 000,00\$.
Règlement 164/1982	Ayant pour objet d'amender le règlement 76, tel qu'amendé par le règlement 157, relatif au numérotage des chalets, maison et bâtiments situés autour du lac Sébastien.
Règlement 165/1982	Ayant pour objet de décréter des travaux d'installation d'estrades au terrain de balle lente de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et situé sur le lot 15 du Rang 3 est au cadastre officiel de Falardeau et d'appropriier les deniers à cette fin.
Règlement 166/1982	Décrétant l'exécution de travaux d'agrandissement à la caserne incendie, de réaménagement de l'hôtel-de-ville et décrétant une appropriation de 50 000,00\$ à même le fond de roulement pour couvrir l'exécution desdits travaux.
Règlement 167/1982	Amendant le règlement 124, tel qu'amendé par les règlements 146 et 156, pour y inclure l'embranchement 8 du lac Clair, les embranchements 4, 8 et 14 du lac Sébastien et le lac Munger. (Abrogé par #274)
Règlement 168/1982	Ayant pour objet de décréter des travaux de pavage bitumineux dans la rue du Chalet, dans la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, et d'appropriier les deniers à cette fin, à même le budget de l'exercice financier 1982, au montant de 12 000,00\$.
Règlement 169/1982	Ayant pour objet de décréter des travaux de pavage bitumineux dans la rue du Centre sportif et du stationnement du Chalet des Loisirs, dans la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, et d'appropriier les deniers à cette fin, à même le budget de l'exercice financier 1982, au montant de 15 000,00\$.
Règlement 170/1982	Ayant pour objet de décréter des dépenses supplémentaires au montant de 29 500,00\$ pour l'exécution des travaux d'installation d'estrade au terrain de balle lente de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, situé sur une partie du lot 15, Rang 3 Est, cadastre officiel du Canton Falardeau et d'appropriier les deniers nécessaires à même les disponibilités de certains règlements, à même une subvention et à même l'exercice financier 1982.
Règlement 171/1982	Ayant pour objet d'amender le règlement d'urbanisme 153, de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau (Rang 4 Est et Rang 4 Ouest).

Règlement 172/1982	Ayant pour objet de décréter des travaux à la réfection de la Caserne incendie et de l'Hôtel-de-Ville et de s'approprier les deniers nécessaires à même l'exercice financier 1982 au montant de 10 000,00\$.
Règlement 173/1983	Décrétant des travaux de réaménagement à la façade de l'Hôtel-de-Ville.
Règlement 174/1983	Ayant pour objet d'amender le règlement portant le numéro 153, tel qu'amendé par le règlement d'urbanisme concernant le zonage, la construction et le lotissement de la Municipalité de Falardeau sur une partie du lot 15, Rang 2 Est, Canton de Falardeau.
Règlement 175/1983	Décrétant des travaux de réaménagement et de construction d'un terrain de tennis.
Règlement 176/1983	Ayant pour objet d'amender le règlement portant le numéro 153 (urbanisme), tel qu'amendé par les règlements 171 et 173, relativement au zonage, au lotissement et à la construction.
Règlement 177/1983	Amendant le règlement 124, tel qu'amendé par les règlements 146, 156 et 167 pour y inclure les embranchements 3, 6 et 11 du lac Sébastien, toutes du Bras-du-Nord et l'embranchement 14 du lac Clair. (Abrogé par #274)
Règlement 178/1983	Décrétant des travaux d'installation d'aqueduc au Rang 4 et au chemin Price et d'approprier à ces fins un montant n'excédant pas 70 000,00\$, à même le fonds de roulement.
Règlement 179/1983	Ayant pour objet de décréter des travaux d'agrandissement à l'Hôtel-de-Ville, au montant de 30 000,00\$ et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin.
Règlement 180/	Ayant pour objet la conclusion d'une entente intermunicipale habilitant la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en matière d'enfouissement sanitaire.
Règlement 181/1985	Concernant l'autorisation à des officiers municipaux de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau à donner les services de la brigade incendies à une autre Municipalité.
Règlement 182/1985	Décrétant la fermeture officielle de certaines sections désaffectées de l'ancienne route du lac Clair (boul. Martel).
Règlement 183/1985	Ayant pour objet d'amender le règlement numéro 153, tel qu'amendé par les règlements 171, 174 et 176 relativement au zonage, au lotissement et à la construction.
Règlement 184/1985	Ayant pour objet de décréter des dépenses au montant de 800 000,00\$ pour la construction du chemin du Bras-du-Nord menant au centre de ski Le Valinouët, en la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin à même le budget et un règlement d'emprunt par billets.
Règlement 185/1985	Ayant pour objet d'amender le règlement 153, et ses amendements, afin de zoner le territoire récemment annexé, d'y mettre en force le règlement d'urbanisme actuellement en vigueur dans la Municipalité et d'y appliquer des dispositions spéciales en ce qui a trait au zonage, à la construction et au lotissement.
Règlement 186/1985	Amendant le règlement 142, soumettant le territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau à la juridiction de la cour municipale de la Ville de Chicoutimi. (Abrogé par #282)
Règlement 187/1985	Décrétant la fermeture officielle de certaines sections désaffectées de l'ancienne route du lac Clair (boul. Martel).
Règlement 188/1985	Amendant le règlement 124, tel qu'amendé par les règlements 146, 156, 167 et 177 pour y inclure l'embranchement 6 du lac Clair et l'embranchement menant au Petit lac Clair. (Abrogé par #274)
Règlement 189/1986	Concernant l'installation obligatoire d'un détecteur de fumée dans tout immeuble d'habitation de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

Règlement 190/1986	Ayant pour objet d'amender le règlement 153, tel qu'amendé par les règlements 171, 174, 176, 183 et 185 afin de permettre la construction d'un bâtiment pour personnes âgées et d'une salle communautaire sur une partie du lot 16A du Rang 3 Est au cadastre officiel du Canton Falardeau.
Règlement 191/1986	Ayant pour objet d'amender le règlement 76, tel qu'amendé par les règlements 157 et 164, relatif au numérotage des chalets, maisons et bâtiments situés autour du lac Brochet.
Règlement 192/1986	Concernant la protection, l'administration et l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout de la Corporation municipale de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 193/1986	Ayant pour objet de décréter l'acquisition d'un terrain sur une partie du lot 16A, Rang 3 Est, cadastre officiel du Canton Falardeau, de décréter des travaux de construction d'un centre communautaire et l'ouverture et la mise en forme de la rue projetée et d'approprier à ces fins les deniers nécessaires en vertu d'un règlement d'emprunt à long terme, au montant de 425 000,00\$.
Règlement 194/1986	Ayant pour objet de décréter la rémunération du maire et des conseillers et abrogeant le règlement numéro 152 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 195/1986	Ayant pour objet de décréter l'acquisition des lots 14, 15 et 16N, Rang 4 Est et 10 du Rang 3 Est, au cadastre officiel du Canton Falardeau et d'approprier les deniers nécessaires en vertu d'un règlement d'emprunt au montant de 45 000,00\$.
Règlement 196/1986	Concernant la compensation due pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. (Modifié par #198, #247, #254, #278, #338, #377, #389)
Règlement 197/1987	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 1 650 000,00\$ devant servir à l'exécution de travaux d'ouverture et de mise en forme de rues, l'installation de conduites d'aqueducs, d'égouts, d'un système de traitement des eaux usées situés dans le secteur de la station de ski Le Valinouët, de contracter un emprunt à long terme au montant de 380 892,00\$ et un emprunt à court terme au montant de 647 108,00\$.
Règlement 198/1987	Ayant pour objet de modifier le règlement numéro 196 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, relativement à la compensation due pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 199/1987	Ayant pour objet de décréter des élections à tous les deux ans. (Abrogé par #281)
Règlement 200/1988	Amendant le règlement 124, tel qu'amendé par les règlements 146, 156, 167, 177 et 188 pour y inclure l'embranchement du lac Tortue. (Abrogé par #274)
Règlement 201/1988	Ayant pour objet d'abroger le règlement 54 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrétant la prolongation à trois (3) ans de la durée des fonctions du maire et des conseillers(ères).
Règlement 202/1988	Ayant pour objet d'amender le règlement numéro 76, relatif au numérotage des maisons et des bâtiments pour inclure le numérotage des chalets, maisons et bâtiments situés autour du lac Emmuraillé, du Petit lac Clair, du lac Sal, du lac Caché, du lac Mial, du lac Munger et du Village alpin à la station de ski Le Valinouët.
Règlement 203/1988	Concernant le zonage dans la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et abrogeant le règlement numéro 153 et ses amendements concernant le zonage, le lotissement et la construction. (Modifié par #224, #225, #226, #230 et #232)
Règlement 204/1988	Concernant le lotissement dans la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et abrogeant le règlement numéro 153 et ses amendements concernant le zonage, le lotissement et la construction.

Règlement 205/1988	Concernant la construction dans la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et abrogeant le règlement 153 et ses amendements concernant le zonage, le lotissement et la construction.
Règlement 206/1988	Concernant les permis et certificats dans la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et abrogeant le règlement 153 et ses amendements concernant le zonage, le lotissement et la construction.
Règlement 207/1988	Ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux de construction d'un poste de chloration permanent et d'approprier les deniers à cette fin , en vertu d'un règlement d'emprunt à long terme au montant de soixante-douze mille deux cent cinquante dollars (72 250,00\$).
Règlement 208/1988	Ayant pour objet la création d'un comité consultatif d'urbanisme et l'abrogation du règlement numéro 109 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant la création de la Commission d'urbanisme. (Modifié par #256 - Abrogé par #263)
Règlement 209/1988	Concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 210/1988	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante-neuf dollars et quarante-six sous (96 859,46\$) devant servir à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout venant de la station de ski « Le Valinouët » jusqu'à la rue principale la plus près et de contracter un emprunt à long terme par billets de ce montant.
Règlement 211/1989	Concernant la rémunération des membres du conseil de la Corporation municipale de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 212/1989	Modifier le règlement de zonage afin de remplacer l'affectation dominante commerciale de la zone 316 par une affectation dominante industrielle et modifier les normes d'aménagement s'appliquant dans ladite zone, de même que dans la zone 328 dont l'affectation dominante est commerciale.
Règlement 213/1989	Règlement sur les branchements à l'égout.
Règlement 214/1989	Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 215/1989	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 65 000,00\$ pour l'achat d'un terrain avec immeuble dessus construit situé sur les lots 16-2-2 et 16-14 du Rang 2 Est, au cadastre officiel du Canton Falardeau, propriété de Madame Raymonde Briand et d'approprier les deniers à cette fin au moyen d'un règlement d'emprunt à long terme au montant de 65 000,00\$.
Règlement 216/1990	Ayant pour objet de décréter l'ouverture d'une rue devant être connue comme « Chemin de Price » dans la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 217/1990	Ayant pour objet de décréter l'acquisition de conteneurs métalliques et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un règlement d'emprunt à court terme par billets au montant de 42 500,00\$.
Règlement 218/1990	Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le secteur de la station de ski « Le Valinouët », afin d'extensionner les limites de la zone C-402 et les usages qui y sont permis et de former une nouvelle zone d'hébergement à même une partie de la zone C-118.
Règlement 219/1990	Relatif au programme particulier d'urbanisme du secteur central du village.
Règlement 220/1990	Ayant pour objet de décréter des dépenses au montant de 65 900,00\$ pour des travaux de rénovation au Centre sportif de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.
Règlement 221/1990	Ayant pour objet de décréter des dépenses au montant de 24 000,00\$ pour des travaux de la prise d'eau municipale du lac Laroche, en la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à court terme.

Règlement 222/1990	Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin de le rendre conforme au programme particulier d'urbanisme du secteur central adopté par le règlement 219.
Règlement 223/1990	Ayant pour objet de procéder à la réparation des bris causés aux étangs aérés du village alpin et d'apporter des correctifs aux aménagements environnant les bassins aérés afin d'éviter que ce type de bris ne se reproduisent.
Règlement 224/1991	Ayant pour objet de modifier le règlement 203 relatif au zonage afin de réglementer l'activité de la pêche blanche.
Règlement 225/1991	Ayant pour objet de modifier le règlement 203 relatif au zonage dans le secteur du lac Lamothe, afin d'extensionner les limites de la zone P-102 et y autoriser la pêche blanche et de former deux nouvelles zones d'habitations saisonnières, à même une partie de la zone F-101.
Règlement 226/1991	Ayant pour objet de modifier le règlement 203 relatif au zonage afin d'extensionner l'implantation de la villégiature dans la zone F-163.
Règlement 227/1991	Ayant pour objet de décréter des dépenses supplémentaires au montant de 98 500,00 \$ pour des travaux supplémentaires de rénovations au Centre sportif de la municipalité de St-David-de-Falardeau et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme.
Règlement 228/1991	Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection lors d'une urgence majeure et/ou un sinistre entre les municipalités de Saint-Honoré, de Saint-Fulgence, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Ambroise, de Shipshaw, de Saint-David-de-Falardeau, les villes de Laterrière, de La Baie, de Jonquière, de Chicoutimi. (Abrogé par #228)
Règlement 229/1991	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 360 000,00 \$ devant servir à l'exécution de travaux d'ouverture et de mise en forme de rues incluant le pavage et l'éclairage, et d'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts et d'approprier les deniers nécessaires à ces fins au moyen d'un emprunt à long terme.
Règlement 230/1991	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 405 000,00 \$ devant servir à l'exécution de divers travaux complémentaires à ceux réalisés par la Société québécoise d'assainissement des eaux dans le cadre de son programme d'assainissement des eaux de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et d'approprier les deniers nécessaires à ces fins au moyen d'un emprunt à long terme.
Règlement 231/1991	Ayant pour objet de modifier le règlement 203 relatif au zonage afin de modifier les usages permis dans la zone P-220.
Règlement 232/1991	Ayant pour objet de modifier le règlement 203 relatif au zonage afin de former une nouvelle zone publique à même une partie de la zone H-401.
Règlement 233/1991	Ayant pour titre « Acquisition du réseau d'éclairage public » et ayant pour objet de décréter l'acquisition des équipements faisant partie du réseau d'éclairage d'Hydro-Québec par la municipalité et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin à même un règlement d'emprunt au montant de 76 268,00 \$.
Règlement 234/1992	Ayant pour titre « Taxe spéciale relative à la contribution pour les services de la Sûreté du Québec » et ayant pour objet de décréter une taxe spéciale pour le service de police. (Abrogé par #246)
Règlement 235/1992	Politique de la municipalité concernant la construction des services d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rues dans la municipalité de St-David-de-Falardeau.
Règlement 236/1992	Relatif au plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la municipalité. (Modifié par #260)
Règlement 237/1992	Relatif au zonage. (Modifié par #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #308, #310, #322, #352, #356, #366, #367, #374, #380, #381, #390, #404, #419, #424, #426, #428-1, #433, #438...)

Règlement 238/1992	Relatif au lotissement. (Amendé par #248 - Modifié par #272)
Règlement 239/1992	Relatif à la construction. (Modifié par #266)
Règlement 240/1992	Relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction. (Modifié par #267)
Règlement 241/1992	Relatif aux permis et certificats.
Règlement 242/1991	Relatif aux dérogations mineures.
Règlement 243/1992	Relatif aux plans d'aménagement d'ensemble. (Modifié par #262) (Abrogé par #398)
Règlement 244/1991	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 85 000,00\$ devant servir à couvrir l'excédent de coûts encourus lors de l'exécution des travaux prévus au règlement 230 et d'approprier les deniers nécessaires à ces fins au moyen d'un emprunt à long terme.
Règlement 245/1992	Abrogeant le règlement 228 et autorisant la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection lors d'une urgence majeure et/ou un sinistre entre les municipalités de Saint-Honoré, de Saint-Fulgence, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Ambroise, de Shipshaw, de Larouche, de Lac Kénogami, de Saint-David-de-Falardeau, et les villes de Laterrière, de La Baie, de Jonquière, de Chicoutimi.
Règlement 246/1993	Ayant pour titre □ Taxe spéciale relative à la Sûreté du Québec□ et ayant pour objet d'abroger le règlement 234 et de décréter une taxe spéciale relative au service de la police par la Sûreté du Québec.
Règlement 247/1993	Ayant pour titre "Modification de la tarification relative à l'égout sanitaire" et ayant pour objet de modifier le règlement 196 concernant la compensation due pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 248/1993	Ayant pour objet d'amender le règlement de lotissement # 238 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 249/1993	Ayant pour titre « Bibliothèque municipale » et ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 261 000,00\$ devant servir à l'exécution des travaux de construction d'une bibliothèque municipale située dans le secteur de Saint-David-de-Falardeau et de contracter un emprunt à long terme au montant de 120 000,00\$.
Règlement 250/1993	Ayant pour objet le report, l'année d'une élection régulière, de la session ordinaire du conseil du premier lundi de novembre au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin.
Règlement 251/1993	Ayant pour objet de réglementer le numérotage des maisons et des bâtiments autour du lac Durand et du lac Limony (inexistant).
Règlement 252/1993	Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 237 par la création de la zone R-175 à même une partie de la zone R-173.
Règlement 253/1994	Ayant pour objet de modifier le règlement 237 en agrandissant la zone L-138 à même une partie de la zone L-206.
Règlement 254/1993	Ayant pour titre □ Modification de la tarification - Service d'aqueduc et ayant pour objet de modifier le règlement 196, concernant la compensation due pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 255/1994	Ayant pour titre « Bibliothèque municipale » et ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 213 700,00\$ devant servir à l'exécution des travaux de construction d'une bibliothèque municipale et de contracter un emprunt à long terme au montant de 84 938,00\$.
Règlement 256/1994	Ayant pour objet de modifier le règlement # 208 constituant le Comité

Règlement 257/1995	consultatif d'urbanisme. (Abrogé par #263) Ayant pour titre « Conversion du réseau d'éclairage public » et ayant pour objet de procéder à la conversion du réseau d'éclairage public par le remplacement des luminaires au mercure par des luminaires au sodium (HPS) et d'approprier les derniers nécessaires à cette fin à même un emprunt au montant de 60 880,00 \$.
Règlement 258/1995	Concernant les animaux domestiques dans la municipalité de St-David-de-Falardeau. (Abrogé par #385)
Règlement 259/1995	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 609 085,00\$ devant servir aux travaux d'augmentation du diamètre d'une section de la conduite principale d'aqueduc du boulevard Martel, à la construction d'une fosse septique desservant le chalet communautaire du lac Lamothe, à des travaux de voirie au développement domiciliaire du secteur alpin et à l'achat d'un camion d'incendie et autorisant un emprunt par billets de 609 085,00\$.
Règlement 260/1996	Ayant pour titre « Plan d'urbanisme » et ayant pour objet de modifier le règlement 236 et d'adopter un nouveau plan d'urbanisme.
Règlement 261/1996	Ayant pour titre « Règlement de concordance - Zonage » et ayant pour objet de modifier le règlement 237 relatif au zonage par un règlement de concordance, suite à l'adoption du règlement 260 « Plan d'urbanisme ».
Règlement 262/1996	Ayant pour titre « Règlement de concordance- Plan d'aménagement d'ensemble » et ayant pour objet de modifier le règlement 243 sur les plans d'aménagement d'ensemble, par un règlement de concordance suite à l'adoption du règlement 260 « Plan d'urbanisme ».
Règlement 263/1996	Ayant pour titre « Comité consultatif d'urbanisme » et ayant pour objet d'abroger les règlements 208 et 256, et créant et régissant le Comité consultatif de la municipalité de St-David-de-Falardeau. (Modifié par #365)
Règlement 264/1996	Ayant pour titre « Règlement imposant le tarif du 9-1-1 » et ayant pour objet d'adopter un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1). (Modifié par #353)
Règlement 265/1996	Ayant pour objet de réglementer le site communautaire du lac Lamothe et modifier plusieurs dispositions du règlement 237 relatif au zonage en vigueur.
Règlement 266/1996	Ayant pour objet de modifier le règlement 239 relatif à la construction, pour prohiber l'utilisation de certains matériaux de construction.
Règlement 267/1996	Ayant pour objet de modifier le règlement 240 concernant certaines conditions d'émission du permis de construction.
Règlement 268/1996	Ayant pour titre « Entente intermunicipale 9-1-1 » et ayant pour objet de conclure une entente intermunicipale concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1.
Règlement 269/1996	Ayant pour objet d'autoriser le versement d'une allocation de transition au maire/mairesse. (Abrogé par #270)
Règlement 270/1996	Ayant pour objet d'abroger le règlement 269 relatif au versement d'une allocation de transition au maire/mairesse.
Règlement 271/1996	Ayant pour objet d'amender le règlement 124, tel qu'amendé par les règlements 146, 156, 167, 177, 188 et 200, pour y inclure les embranchements #1 et #15 du Lac Sébastien et augmenter la distance à entretenir dans l'embranchement #3 Lac Sébastien. (Abrogé par #274)
Règlement 272/1997	Ayant pour titre « Modification au règlement 238 » et ayant pour objet la modification des articles 4.4, 7.2.1 et 7.3.1 du règlement de lotissement.
Règlement 273/1997	Ayant pour titre « Maison des jeunes » et ayant pour objet de décréter des travaux d'un local pour la Maison des jeunes, d'autoriser des dépenses à cet effet de l'ordre de 86 605 \$, et d'autoriser un emprunt destiné à financer ces dépenses.

Règlement 274/1997	Ayant pour titre « Travaux d'entretien des chemins privés » et ayant pour objet d'abroger les règlements 124, 146, 156, 167, 177, 188, 200 et 271 et de régir les travaux d'entretien sur certains chemins privés. (Amendé par #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #361, #357...)
Règlement 275/1997	Ayant pour titre « Modification au règlement de zonage en vigueur » et ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 237 de la municipalité de St-David-de-Falardeau (zones R-304, A-217 et R-201).
Règlement 276	Inexistant.
Règlement 277	Inexistant.
Règlement 278/1997	Ayant pour titre « Modification de la tarification relative à l'égout sanitaire » et ayant pour objet de modifier le règlement 196 concernant la compensation due pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité de St-David-de-Falardeau, lequel a déjà été modifié par les règlements 198, 247, 254.
Règlement 279/1997	Ayant pour titre « Taxe spéciale - Fonds spécial de financement des activités locales » et ayant pour objet de décréter une taxe spéciale générale pour le fonds spécial de financement des activités locales payable au gouvernement du Québec au montant de 91 458 \$ pour l'année 1998.
Règlement 280/1998	Ayant pour titre « Modification au règlement 237 relatif au zonage » et ayant pour objet de modifier le zonage.
Règlement 280-1/1998	Ayant pour titre « Modification au règlement 237 relatif au zonage » et ayant pour objet de modifier le zonage.
Règlement 281/1998	Ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 199 établissant des élections régulières aux deux ans dans la municipalité.
Règlement 282/1998	Ayant pour titre « Cour municipale » et ayant pour objet d'abroger les règlements 142 et 186, soumettant la municipalité de St-David-de-Falardeau à la juridiction de la Cour municipale de Chicoutimi.
Règlement 283/1998	Règlement relatif au stationnement, à la circulation et à la sécurité publique. (Modifié par #303, #430)
Règlement 284/1998	Règlement relatif à la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. (Modifié par # 304)
Règlement 285/1998	Règlement relatif aux nuisances. (Abrogé par # 305)
Règlement 286/1998	Règlement relatif au colportage. (Modifié par # 306)
Règlement 287/1998	Règlement relatif aux systèmes d'alarme. (Modifié par # 307)
Règlement 288/1998	Ayant pour titre « Cour municipale » et ayant pour objet d'assujettir le territoire de la municipalité de St-David-de-Falardeau à la Cour municipale commune de Jonquière.
Règlement 289/1998	Ayant pour objet de décréter des travaux de construction pour finaliser le bloc sanitaire du site communautaire du lac Lamothe, au montant de 89 000,00 \$ et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin à même le fonds général de la municipalité.
Règlement 290/1998	Ayant pour objet de décréter des travaux de construction au coût de 150 000,00 \$ pour une passerelle piétonnière au-dessus de la rivière Shipshaw et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin à même un emprunt et d'une subvention découlant du programme du fonds de mise en valeur des terres publiques intra-municipales de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.
Règlement 291/1999	Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 237.
Règlement 292/1998	Ayant pour objet d'imposer une tarification pour l'usage du bloc sanitaire du site communautaire du lac Lamothe.

Règlement 293/1998	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés pour y inclure l'entretien d'autres chemins.
Règlement 294/1999	Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237.
Règlement 295/1999	Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237.
Règlement 296/1999	Ayant pour titre « Honoraires professionnels - Amélioration de la qualité de l'eau potable » et ayant pour objet de décréter des travaux d'analyse et d'étude par différents professionnels visant l'amélioration de la qualité de l'eau potable, d'autoriser des dépenses à cet effet de l'ordre de 25 000 \$ et d'autoriser un emprunt destiné à financer ces dépenses.
Règlement 297/1999	Ayant pour titre « Modification au règlement de zonage » et ayant pour objet de modifier le règlement #237, tel que déjà amendé par les règlements 253, 261, 265, 275, 280, 280-1, 291, 294 et 295.
Règlement 298/1999	Ayant pour objet de réglementer la circulation des véhicules lourds sur certains ponts municipaux.
Règlement 299/1999	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par le règlement #293 pour y inclure l'entretien d'autres chemins et pour modifier les distances de certains autres chemins.
Règlement 300/2000	Ayant pour objet de modifier le règlement #236 relatif au plan d'urbanisme de St-David-de-Falardeau, tel que déjà modifié par le règlement #260. (Abrogé par #340).
Règlement 301/2000	Règlement de concordance ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 suite à l'adoption du règlement #300 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement #237 ayant déjà été modifié par les règlements 253, 261, 265, 275, 280, 280-1, 291, 294, 295 et 297. (Abrogé par #341)
Règlement 302/2000	Ayant pour objet de décréter l'ouverture d'une rue devant être connue comme « rue du Chalet » dans la municipalité de St-David-de-Falardeau.
Règlement 303/2000	Règlement #303 ayant pour objet de modifier le « Règlement #283 relatif au stationnement, à la circulation et à la sécurité publique ».
Règlement 304/2000	Règlement #304 ayant pour objet de modifier le « Règlement #284 relatif à la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ».
Règlement 305/2000	Règlement #305 relatif aux nuisances et ayant pour objet d'abroger dans son entier le règlement #285 relatif aux nuisances.
Règlement 306/2000	Règlement #306 ayant pour objet de modifier le « Règlement #286 relatif au colportage ».
Règlement 307/2000	Règlement #307 ayant pour objet de modifier le « Règlement #287 relatif aux systèmes d'alarme ».
Règlement 308/2000	Règlement #308 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297 et #301.
Règlement 309/2000	Règlement #309 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogation dans son entier des règlements #284 et #304 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.
Règlement 310/2000	Règlement #310 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #301 et #308.
Règlement 311/2001	Règlement #311 ayant pour objet d'abroger le règlement #279 « Taxe spéciale – Fonds spécial de financement des activités locales ».

Règlement 312/2001	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293 et #299 afin de retirer des chemins à entretenir, le chemin du lac des Cèdres.
Règlement 313/2001	Ayant pour objet le report, en certaines occasions, de la session ordinaire du conseil de la municipalité.
Règlement 314/2001	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 180 979 \$ devant servir aux travaux de construction d'un dépôt de neiges usées et autorisant un emprunt par billets de 180 979 \$ à cet effet.
Règlement 315/2001	Ayant pour objet de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors route sur certaines parties de chemins publics.
Règlement 316/2001	Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire.
Règlement 317/2001	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 1 145 000 \$ devant servir aux travaux d'amélioration de la qualité de l'eau potable du secteur alpin et autorisant un emprunt par billets de 1 145 000 \$ à cet effet. (Abrogé par 325)
Règlement 318/2001	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 2 250 510 \$ devant servir aux travaux d'amélioration de la qualité de l'eau potable et autorisant un emprunt par billets de 2 250 510 \$ à cet effet.
Règlement 319/2001	Ayant pour objet d'autoriser l'achat d'une unité d'urgence et d'un camion-citerne pour le service de protection contre les incendies de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, et d'autoriser un emprunt par billets de 200 000 \$ pour financer ces investissements.
Règlement 320/2001	Règlement # 320 ayant pour objet d'abroger le règlement # 318 décrétant des dépenses de l'ordre de 2 250 510 \$ devant servir aux travaux d'amélioration de la qualité de l'eau potable et autorisant un emprunt par billets de 2 250 510 \$.
Règlement 321/2001	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 2 250 510 \$ devant servir aux travaux d'amélioration de la qualité de l'eau potable et autorisant un emprunt par billets de 2 250 510 \$ à cet effet.
Règlement 322/2001	Règlement #322 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #301, #308 et #310.
Règlement 323/2002	Règlement #323 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #301, #308, #310 et #322. (Pas en vigueur)
Règlement 324/2001	Règlement #324 ayant pour objet de modifier le règlement #292 afin d'augmenter la tarification relative à l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe.
Règlement 325/2001	Règlement #325 ayant pour objet d'abroger le règlement #317 décrétant des dépenses de l'ordre de 1 145 000 devant servir aux travaux d'amélioration de la qualité de l'eau potable du secteur alpin et autorisant un emprunt par billets de 1 145 000 \$.
Règlement 326/2001	Ayant pour objet de décréter des dépenses de l'ordre de 1 241 878 \$ devant servir aux travaux d'amélioration de l'alimentation et du traitement de l'eau potable du secteur alpin et autorisant un emprunt par billets de 1 241 878 \$ à cet effet. (Modifié par #332).
Règlement 327/2001	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299 et #312 pour y inclure l'entretien du chemin de l'embranchement #10 du lac Sébastien.
Règlement 328/2002	Ayant pour objet de décréter le prolongement de la rue de Verbier et

	l'ouverture d'une nouvelle rue dans le secteur alpin, décrétant les travaux d'ouverture et de mise en forme de ces rues et l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout totalisant 592 000 \$, et autorisant un emprunt par billets de 230 000 \$ et un emprunt par billets de 362 000 \$, totalisant 592 000 \$.
Règlement 329/2002	Ayant pour objet de décréter l'ouverture et le prolongement de la rue Gaudreault sur une distance supplémentaire de 35 mètres linéaires.
Règlement 330/2002	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312 et #327 pour y inclure l'entretien du chemin des embranchements #3 et #4 du Bras-du-Nord.
Règlement 331/2003	Ayant pour titre « Honoraires professionnels – Pont de la rivière Shipshaw (lac Sébastien)» et ayant pour objet de décréter des travaux d'ingénierie nécessaires à la construction d'un pont et à la modification du réseau routier adjacent, d'autoriser des dépenses à cet effet de 157 456,00 \$, et d'autoriser un emprunt destiné à financer ses dépenses.
Règlement 332/2003	Ayant pour objet de modifier le règlement #326 afin d'autoriser des dépenses supplémentaires de 428 024\$ relatives aux coûts des travaux d'amélioration de l'alimentation et du traitement de l'eau potable du secteur alpin, et d'autoriser un emprunt par billets de 428 024\$ à cet effet. (Pas adopté)
Règlement 333/2003	Ayant pour objet de procéder à l'ouverture de sections de route de 3.2 kilomètres et de procéder à la fermeture d'une autre section de 4.350 kilomètres, le tout concernant le chemin de la Bleuetière reliant la municipalité de St-David-de-Falardeau à celles de St-Ambroise et Bégin.
Règlement 334/2003	Ayant pour objet de se porter acquéreur des immeubles et équipements portant les matricules 94245-6088-35-6259 appartenant à « Les terrains du lac Clair 1997 » et 94245-6088-34-0831 appartenant à « M. Edmour Bédard » , lesquels composent « Le camping Oasis » au coût de 180 000 \$; et d'autoriser un emprunt par billet de 180 000 \$ pour financer ces acquisitions.
Règlement 335/2003	Règlement #335 ayant pour objet de modifier le règlement #292, tel que déjà modifié par le règlement #324, afin de modifier la tarification relative à l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe.
Règlement 336/2003	Ayant pour objet de décréter le prolongement de la rue de Tremblant dans le secteur alpin, de décréter les travaux d'ouverture et de mise en forme du prolongement de cette rue et l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout totalisant 467 600 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 170 000 \$ et un emprunt par billets de 297 600 \$, totalisant 467 600 \$.
Règlement 337/2003	Ayant pour objet de décréter l'acquisition et la reconstruction du pont Cunningham et de ses approches, et d'autoriser un emprunt par billets de 2 098 373 \$.
Règlement 338/2004	Ayant pour objet de modifier le règlement #196 concernant la compensation due pour certains services d'aqueduc de la municipalité de St-David-de-Falardeau, lequel a déjà été modifié par les règlements #198, #247, #254 et #278.
Règlement 339/2004	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327 et #330 afin de modifier la distance à entretenir pour le chemin de la Rivière-à-L'Ours.
Règlement 340/2004	Règlement #340 ayant pour objet d'abroger le règlement #300.
Règlement 341/2004	Règlement #341 ayant pour objet d'abroger le règlement #301.
Règlement 342/2004	Ayant pour objet l'attribution des pouvoirs d'un directeur général au secrétaire-trésorier de la municipalité de St-David-de-Falardeau.
Règlement 343/2004	Ayant pour objet de modifier le règlement #321 afin d'augmenter le coût des

	travaux prévu à ce règlement de 2 250 510 \$ à 3 745 098,53 \$, le tout relativement aux coûts des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau potable, et d'autoriser un emprunt par billets de 3 745 098,53 \$ à cet effet. (Refinancé par #354)
Règlement 344/2004	Ayant pour objet de décréter l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) afin d'éventuellement diviser le territoire de la municipalité en districts électoraux. (Pas en vigueur)
Règlement 345/2004	Règlement #345 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #301, #308, #310 et #322 afin de préciser les normes d'implantation de certains bâtiments d'élevage dans la zone A-156. (Pas en vigueur)
Règlement 346/2004	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327 et #330 pour y inclure l'entretien des chemins de l'embranchement #7 du Lac Clair et de l'embranchement #1 du Petit lac Clair.
Règlement 347/2004	Règlement #347 ayant pour objet de modifier le « Règlement #283 relatif au stationnement, à la circulation et à la sécurité publique », tel que déjà modifié par le règlement #303.
Règlement 348/2004	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330 et #346 pour y inclure l'entretien du chemin du lac Guylaine.
Règlement 349/2005	Ayant pour objet de décréter l'ouverture d'une nouvelle rue (rue de Courchevel) dans le secteur alpin, de décréter les travaux de mise en forme de cette rue, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 975 000 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 185 250 \$ et un emprunt par billets de 789 750 \$ totalisant 975 000 \$. (Modifié par #358)
Règlement 350/2005	Ayant pour objet de modifier le règlement #274 et ses amendements en diminuant le pourcentage de participation des contribuables au coût d'entretien de certains chemins privés.
Règlement 351/2005	Ayant pour objet de décréter certains travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égout dans le secteur alpin pour desservir certains projets commerciaux totalisant 156 621 \$; et d'autoriser un emprunt par billet de 78 310 \$ et un emprunt par billet de 78 311 \$ totalisant 156 621 \$.
Règlement 352/2005	Règlement #352 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #308, #310 et #322 - Création de la zone R-406.
Règlement 353/2005	Règlement #353 ayant pour objet de modifier le règlement #264 relatif à la tarification du service d'appels d'urgence 9-1-1. (Abrogé par #407)
Règlement 354/2005	Règlement #354 ayant pour objet de créer une réserve financière destinée au refinancement du Règlement #343 relatif à l'amélioration de l'eau potable. (Abrogé par #405)
Règlement 355/2005	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348 et #350 pour y inclure l'entretien du chemin de l'embranchement #1 du Lac Durand.
Règlement 356/2005	Règlement #356 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #308, #310, #322 et #352.
Règlement 357/2005	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de

	certain chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350 et #355 pour augmenter la distance à entretenir du chemin du lac Munger de 575 mètres.
Règlement 358/2005	Ayant pour objet de modifier les articles 9 et 10 du règlement #349 relatif à l'ouverture de la rue de Courchevel.
Règlement 359/2006	Inexistant.
Règlement 360/2006	Ayant pour objet de fixer le nombre de versements pour le paiement des taxes.
Règlement 361/2006	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #346,t #348, #350, #355 et #357 pour y inclure l'entretien du stationnement des lacs Benoît et Racine.
Règlement 362/2006	Ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur alpin, de décréter les travaux de mise en forme de ces rues, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 1 421 654 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 312 764 \$ et un emprunt par billets de 1 108 890 \$ totalisant 1 421 654 \$.
Règlement 363/2006	Ayant pour objet de procéder à l'installation d'un débitmètre et d'un désableur aux étangs aérés du secteur alpin totalisant 55 000 \$.
Règlement 364/2006	Règlements #364 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #308, #310, #322, #352 et #356 et le règlement de lotissement #238 tel que déjà modifié par les règlements #248 et #272. (Pas en vigueur).
Règlement 365/2006	Ayant pour objet de modifier le règlement #263 relatif au Comité consultatif d'urbanisme.
Règlement 366/2006	Règlement #366 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #308, #310, #322, #352 et #356 et le règlement de lotissement #238 tel que déjà modifié par les règlements #248 et #272.
Règlement 367/2006	Règlement #367 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #308, #310, #322, #352, #356 et #366.
Règlement 368/2006	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357 et #361 pour ajouter l'entretien de chemins privés (lac Emmuraillé) et pour modifier l'entretien d'un autre (lac Clair #07).
Règlement 369/2006	Ayant pour objet de modifier le règlement #274 et ses amendements en diminuant le pourcentage de participation des contribuables au coût d'entretien de certains chemins privés.
Règlement 370/2006	Règlement #370 ayant pour objet de modifier le règlement #292, tel que déjà modifié par les règlements #324 et #335, afin de modifier la tarification relative à l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe.
Règlement 371/2007	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357, #361 et #368 pour ajouter l'entretien de chemins privés au site communautaire du lac Lamothe et à l'embranchement #08 du lac Grenon.
Règlement 372/2007	Ayant pour objet d'abroger le règlement #344.

<u>Règlement 373/2007</u>	Ayant pour objet de décréter l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) afin d'éventuellement diviser le territoire de la municipalité en districts électoraux
<u>Règlement 374/2007</u>	Règlement #374 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 afin de créer la zone R-407.
<u>Règlement 375/2007</u>	Ayant pour objet de réglementer la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils.
<u>Règlement 376/2007</u>	Ayant pour titre "Travaux d'amélioration de certains chemins privés" et ayant pour objet de régir les travaux de réparation, d'amélioration et/ou d'élargissement sur certains chemins privés.
<u>Règlement 377/2007</u>	Ayant pour objet de modifier le règlement #196 concernant la compensation due pour certains services d'aqueduc de la municipalité de St-David-de-Falardeau, lequel a déjà été modifié par les règlements #198, #247, #254, #278 et #338. (abrogé par #431)
<u>Règlement 378/2007</u>	Règlement #378 ayant pour objet de modifier le règlement de dérogations mineures #242.
<u>Règlement 379/2007</u>	Ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur alpin, de décréter les travaux de mise en forme de ces rues, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 1 500 202 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 1 500 202 \$.
<u>Règlement 380/2007</u>	Règlement #380 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 afin de créer les zones C-408, R-409, R-410 et L-411 (secteur alpin).
<u>Règlement 381/2007</u>	Règlement #381 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 afin d'agrandir les zones R-409 et L-411, d'abolir les marges avant maximales et de modifier les possibilités d'implantation de bâtiments accessoires dans les secteurs de villégiature
<u>Règlement 382/2007</u>	Règlement #381 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 afin d'agrandir les zones R-409 et L-411, d'abolir les marges avant maximales et de modifier les possibilités d'implantation de bâtiments accessoires dans les secteurs de villégiature.
<u>Règlement 383/2007</u>	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357, #361, #368 et #371 pour ajouter l'entretien de certains chemins privés.
<u>Règlement 384/2007</u>	Ayant pour objet de procéder à la relocalisation et à l'augmentation de la capacité de la réserve d'eau potable du secteur alpin et d'autoriser un emprunt au montant de 890 782 \$. (Voir résolution 071-2008 – Modification du règlement) (Modifier par le règlement #410).
<u>Règlement 385/2008</u>	Ayant pour objet d'adopter un règlement concernant les animaux dans la municipalité de St-David-de-Falardeau et d'abroger le règlement #258.
<u>Règlement 386/2008</u>	Ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur alpin (fin des rues de Banff et de Courmayeur), de décréter les travaux de mise en forme de ces rues, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 1 717 485 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 1 717 485 \$.
<u>Règlement 387/2008</u>	Ayant pour objet la division du territoire de la municipalité de St-David-de-Falardeau en six (6) districts électoraux. (Abrogé par #435)
<u>Règlement 388/2008</u>	Ayant pour objet de se porter acquéreur de terrains et de bâtiments; et d'autoriser un emprunt par billet de 263 310. \$ pour financer ces acquisitions.

<u>Règlement 389/2008</u>	Ayant pour objet de modifier le règlement #196 concernant la compensation due pour certains services d'aqueduc de la municipalité de St-David-de-Falardeau, lequel a déjà été modifié par les règlements #198, #247, #254, #278, #338 et #377.
<u>Règlement 390/2008</u>	Règlement #390 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #237 tel que déjà modifié par les règlements #253, #261, #265, #275, #280, #280-1, #291, #294, #295, #297, #308, #310, #322, #352, #356, #364, #366, #367, #374, #380 et #381.
<u>Règlement 391/2008</u>	Ayant pour objet de procéder à la rénovation majeure et au réaménagement du Centre sportif Réjean Tremblay (aréna) et d'autoriser un emprunt au montant de 2 309 902 \$. (Annulé)
<u>Règlement 392/2008</u>	Ayant pour objet de mettre en place un réseau de distribution internet haute vitesse sans fil sur son territoire afin d'offrir ce service à l'ensemble des secteurs urbain, ruraux et de villégiature et d'autoriser un emprunt au montant de 177 414 \$.
<u>Règlement 393/2008</u>	Ayant pour objet la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques à l'aide des redevances sur les carrières et sablières.
<u>Règlement 394/2008</u>	Ayant pour objet la création du service de sécurité incendie municipal.
<u>Règlement 395/2009</u>	Ayant pour objet de procéder à la rénovation majeure et au réaménagement du Centre sportif Réjean Tremblay (aréna) et d'autoriser un emprunt supplémentaire de 1 272 859 \$ à celui déjà autorisé au règlement #391 (2 309 902 \$).
<u>Règlement 396/2009</u>	Ayant pour objet de permettre et de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors route (véhicules tout terrain et motoneiges) sur certaines rues publiques. (abrogé par #417)
<u>Règlement 397/2009</u>	Règlement #397 ayant pour objet de créer la zone R-99 (rive nord du lac Sébastien) et agrandir la zone R-409 (secteur alpin).
<u>Règlement 398/2009</u>	Règlement #398 ayant pour objet de créer la zone R-309-1 (boulevard Desgagné), d'abroger le règlement #243 (PAE) et le zonage associé, et de créer la zone R-221-1 (lac Tortue).
<u>Règlement 399/2009</u>	Ayant pour objet de décréter l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
<u>Règlement 400/2009</u>	Ayant pour objet de modifier les usages permis dans la zone L-411, et d'agrandir la zone C-338 à même une partie de la zone R-329.
<u>Règlement 401/2009</u>	Ayant pour objet de procéder à l'asphaltage de certaines rues du secteur alpin et d'autoriser un emprunt au montant maximal de 337 017,12 \$ à cet effet.
<u>Règlement 402/2009</u>	Ayant pour objet de procéder à la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées du secteur alpin et d'autoriser un emprunt n'excédant pas 1 697 490 \$ à cet effet.
<u>Règlement 403/2009</u>	Ayant pour objet de procéder à la construction ou à l'acquisition d'un garage/entrepôt et d'autoriser un emprunt n'excédant pas un montant de 307 259,09 \$ à cet effet.
<u>Règlement 404/2010</u>	Règlement #404 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements en créant la zone S-412 à même une partie de la zone L-117.
<u>Règlement 405/2010</u>	Règlement #405 ayant pour objet d'abroger le règlement #354 créant une réserve financière destinée au refinancement du Règlement #343 relatif à l'amélioration de l'eau potable.
<u>Règlement 406/2010</u>	Ayant pour objet de modifier le règlement #274 et ses amendements en diminuant le pourcentage de participation des contribuables au coût d'entretien de certains chemins privés.

<u>Règlement 407/2010</u>	Règlement #407 ayant pour objet d'abroger le règlement #353 modifiant le règlement #264 relatif à la tarification du service d'appels d'urgence 9-1-1.
<u>Règlement 408/2010</u>	Règlement #408 ayant pour objet la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères sur le territoire de la municipalité de St-David-de-Falardeau.
<u>Règlement 409/2010</u>	Ayant pour objet de procéder à la modification du règlement #384 relatif à la relocalisation et à l'augmentation de la capacité de la réserve d'eau potable du secteur alpin et d'autoriser un emprunt supplémentaire de 844 053 \$ à celui déjà autorisé au règlement #384 (890 782 \$). (Abrogé par #410).
<u>Règlement 410/2010</u>	Ayant pour objet de modifier le règlement #384, lequel a pour objet de procéder à la relocalisation et à l'augmentation de la capacité de la réserve d'eau potable du secteur alpin, d'autoriser un emprunt de 1 734 835 \$, et d'abroger le règlement #409.
<u>Règlement 411/2010</u>	Ayant pour objet de décréter l'ouverture de la rue Savard, de décréter les travaux de mise en forme de cette rue, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 273 916,72 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 273 916,72 \$.
<u>Règlement 412/2010</u>	Ayant pour objet d'abroger le règlement #396 et de permettre et de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors route (véhicules tout terrain et motoneiges) sur certaines rues publiques.(Abrogé par #417)
<u>Règlement 413/2010</u>	Règlement #413 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements en créant les zones R-136-1 et A-101-1 à même une partie des zones L-136 et A-101 et en autorisant la délivrance de constats d'infraction.
<u>Règlement 414/2010</u>	Ayant pour objet d'abroger les règlements #392 (internet haute vitesse sans fil) et #402 (traitement des eaux usées).
<u>Règlement 415/2010</u>	Règlement #415 ayant pour objet de modifier le « Règlement #283 relatif au stationnement, à la circulation et à la sécurité publique », tel que déjà modifié par le règlement #303.
<u>Règlement 416/2010</u>	Ayant pour objet de modifier le règlement #384 (déjà modifié par le règlement #410), lequel a pour objet de procéder à la relocalisation et à l'augmentation de la capacité de la réserve d'eau potable du secteur alpin et d'autoriser un emprunt maximal de 2 194 524,62 \$.
<u>Règlement 417/2010</u>	Ayant pour objet d'abroger les règlements #396 et #412.
<u>Règlement 418/2010</u>	Ayant pour objet de décréter la politique de gestion contractuelle de la municipalité de St-David-de-Falardeau. (Abrogé par 498)
<u>Règlement 419/2011</u>	Règlement #419 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements en agrandissant la zone I-159 à même une partie de la zone L-161. (pas en vigueur).
<u>Règlement 420/2011</u>	Réservé pour VHR – Pentès
<u>Règlement 421/2011</u>	Ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur alpin et de décréter les travaux de mise en forme de ces rues, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 3 884 260,00 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 3 884 260,00 \$.
<u>Règlement 422/2011</u>	Pas encore adopté – Réserve pour modifications zonage valinouët
<u>Règlement 423/2011</u>	Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. – ABROGÉ PAR #453
<u>Règlement 424/ 2011</u>	Règlement #424 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements (sentiers de VHR, zone S-412, chiens). PAS EN VIGUEUR VOIR RÈGLEMENT #426
<u>Règlement 425/2011</u>	Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire.

<u>Règlement 426/2011</u>	Règlement #426 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements (sentiers de VHR et chiens).
<u>Règlement 427/2011</u>	Règlement #427 ayant pour objet de décréter les règles de contrôle et de suivi budgétaires.
<u>Règlement 428-1/ 2011</u>	Règlement #428-1 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 428-2/ 2011</u>	Règlement #428-2 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements – PAS EN VIGUEUR
<u>Règlement 429/2011</u>	Ayant pour titre « Comité consultatif d'urbanisme » et ayant pour objet d'abroger les règlements #263 et #365 et de créer et régir le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
<u>Règlement 430/2011</u>	Règlement #430 ayant pour objet de modifier le « Règlement #283 relatif au stationnement, à la circulation et à la sécurité publique », tel que déjà modifié par les règlements #303 et #415.
<u>Règlement 431/2011</u>	Ayant pour objet d'abroger le règlement #377 – Aqueduc lac Munger et lac Adélar.
<u>Règlement 432/2012</u>	Ayant pour objet de se porter acquéreur d'une surfaceuse à glace et d'un coupe-bordure au coût de 138 139 \$; et d'autoriser un emprunt par billet de 138 139 \$ pour financer ces acquisitions.
<u>Règlement 433/2012</u>	Règlement #433 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 434/2012</u>	Ayant pour objet de se porter acquéreur d'équipements d'entretien des routes, stationnements et trottoirs; et d'autoriser un emprunt par billet de 1 089 409 \$ pour financer ces acquisitions. (PAS EN VIGUEUR)
<u>Règlement 435/2012</u>	Ayant pour objet d'abroger le Règlement #387 et de diviser le territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau en six (6) districts électoraux.
<u>Règlement 436/2012</u>	Ayant pour objet la construction d'un bâtiment communautaire incluant un centre de conditionnement physique municipal au coût de 760 237 \$; et d'autoriser un emprunt par billet de 760 237 \$ pour financer ce projet.
Règlement 437/2012	Pas utilisé.
<u>Règlement 438/2012</u>	Règlement #438 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 439/2012</u>	Ayant pour objet d'adopter un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.
<u>Règlement 440/2012</u>	Ayant pour objet d'adopter le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
<u>Règlement 441/2012</u>	Ayant pour objet de procéder au prolongement du réseau d'aqueduc municipal pour desservir les résidences de l'embranchement #12 du lac Clair et d'autoriser un emprunt au montant de 266 976\$.
<u>Règlement 442/2012</u>	Règlement #442 ayant pour objet de modifier le règlement # 309.
<u>Règlement 443/2012</u>	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements 293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357, #361, #368, #371 et #406 pour y inclure l'entretien du chemin de l'embranchement #15 (est) du lac Sébastien.
<u>Règlement 444/2012</u>	Ayant pour objet d'abroger le règlement #155 relatif au fonds de roulement.
<u>Règlement 445/2012</u>	Règlement #445 ayant pour objet de créer une réserve financière destinée à réduire la dette de la Municipalité lors de refinancements de capital dû.

<u>Règlement 446/2013</u>	Règlement #446 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement de 300 000 \$.
<u>Règlement 447/2013</u>	Règlement #447 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 448/2013</u>	Ayant pour objet de décréter le prolongement de la rue de Méribel ($\pm$ 600 m.l.) dans le secteur alpin et de décréter les travaux de mise en forme du prolongement de cette rue, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 1 422 347,92 \$, et d'autoriser un emprunt par billets de 1 422 347,92 \$.
<u>Règlement 449/2013</u>	Ayant pour objet de modifier le règlement #441.
<u>Règlement 450/2013</u>	Ayant pour objet d'asphalter certains chemins publics; et d'autoriser un emprunt de 2 373 036,92 \$ à cet effet.
<u>Règlement 451/2013</u>	Règlement #451 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 452/2013</u>	Règlement #452 ayant pour objet de modifier le règlement #370 relatif à la tarification concernant l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe (Règlements #292, #324, #335).
<u>Règlement 453/2014</u>	Ayant pour objet de remplacer (sans modification) le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux adopté par le règlement # 423.
<u>Règlement 454/2014</u>	Règlement #454 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 455/2014</u>	Règlement #455 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 456/2015</u>	Règlement #456 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 457/2015</u>	Ayant pour objet de décréter les travaux de construction de l'installation de traitement de l'eau potable et l'optimisation du réseau de distribution du secteur alpin évalués à 3 457 908 \$ et d'autoriser un emprunt par billets de 3 457 908 \$ à cet effet.
<u>Règlement 458/2015</u>	Ayant pour objet de décréter le prolongement de la rue Gaudreault ($\pm$ 80 m.l.) et de décréter des travaux de mise en forme et d'ouverture de la rue Dufour ($\pm$ 260 m.l.), l'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts et autres aménagements de ces rues totalisant 800 000,00 \$; et d'autoriser un emprunt par billets de 800 000,00 \$ à cet effet.
<u>Règlement 459/2015</u>	Ayant pour objet la conclusion d'une entente pour l'établissement d'une cour municipale commune.
<u>Règlement 460/2015</u>	Ayant pour objet la prévention en sécurité incendie.
<u>Règlement 461/2015</u>	Ayant pour objet de procéder au prolongement du réseau d'aqueduc municipal pour desservir certaines résidences du 1er chemin du lac Durand et d'autoriser un emprunt au montant de 115 776 \$.
<u>Règlement 462/2015</u>	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357, #361, #368, #371, #406 et #443 pour y inclure l'entretien des chemins de l'embranchement #6 du lac Sébastien, du lac des Cèdres et du lac Adélar.
<u>Règlement 463/2015</u>	Règlement #463 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements. PAS ADOPTÉ

<u>Règlement 464/2016</u>	Règlement #464 ayant pour titre « Modification de la tarification relative à l'égout sanitaire » et ayant pour objet de modifier le Règlement #196 concernant la compensation due pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, lequel a déjà été modifié par les règlements #198, #247, #254 et #278.
<u>Règlement 465/2016</u>	Règlement #465 ayant pour objet de modifier le Règlement #292 relatif à la tarification concernant l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe tel que déjà modifié par les Règlements #324, #335, #370 et #452.
<u>Règlement 466/2016</u>	Règlement #466 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
<u>Règlement 467/2016</u>	Ayant pour objet l'adoption du règlement #467 remplaçant et abrogeant le règlement #459 et autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saguenay afin notamment de soumettre son territoire à la compétence de cette cour.
<u>Règlement 468/2016</u>	Ayant pour objet de procéder à l'asphaltage de certaines rues du secteur alpin et d'autoriser un emprunt au montant maximal de 166 304 \$ à cet effet.
<u>Règlement 469/2016</u>	Ayant pour objet de modifier le Règlement #399 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
<u>Règlement 470/2016</u>	Ayant pour objet de modifier le Règlement #453 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
<u>Règlement 471/2016</u>	Ayant pour objet de modifier le Règlement #440 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 472/2016	Ayant pour objet la construction d'un Centre communautaire au coût de 1 768 540,46 \$; et d'autoriser un emprunt par billet de 1 768 540,46 \$ pour financer ce projet.
Règlement 473/2016	Règlement #473 ayant pour objet la délégation de la formation d'un Comité de sélection.
Règlement 474/2016	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357, #361, #368, #371, #406, #443 et #462 afin de modifier la distance à entretenir du 13e chemin du lac Sébastien.
Règlement 475/2016	Ayant pour objet d'amender le règlement #274, régissant l'entretien de certains chemins privés tel que déjà amendé par les règlements #293, #299, #312, #327, #330, #348, #350, #355, #357, #361, #368, #371, #406, #443, #462 et #474 afin de modifier la distance à entretenir du 3e chemin du lac Clair.
Règlement 476-1/2017	Règlement #476-1 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements et le règlement #240 et ses amendements.
Règlement 476-2/2017	Règlement #476-2 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
Règlement 477/2017	Règlement #477 ayant pour objet de modifier le Règlement #237 et ses amendements.
Règlement 478/2017	Ayant pour objet de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors route sur une partie du chemin du 2e Rang.
Règlement 479/2018	Règlement #479 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
Règlement 480/2018	Ayant pour objet d'imposer une tarification pour l'année 2018 afin de défrayer la quote-part exigée par la MRC pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables des Industries, Commerces et Institutions (ICI) sur le territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

Règlement 481/2018	Ayant pour objet de remplacer (avec modification) le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux adopté par le Règlement #453 et modifié par le Règlement #470.
Règlement 482/2018	Règlement #482 ayant pour objet de modifier le règlement #237 et ses amendements.
Règlement 483/2018	Ayant pour objet de régir la circulation de certains véhicules récréatifs hors route sur une partie du chemin du 2e Rang.
Règlement 484/2019	Pas adopté.
Règlement 485/2019	Concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogation dans son entier des règlements numéros 309 et 442 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.
Règlement 486/2019	Ayant pour objet d'imposer une tarification pour l'année 2019 afin de défrayer la quote-part exigée par la MRC pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables des Industries, Commerces et Institutions (ICI) sur le territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.
Règlement 487/2019	Règlement #487 ayant pour objet de modifier le Règlement #292 relatif à la tarification concernant l'occupation et l'entretien du site communautaire du lac Lamothe tel que déjà modifié par les Règlements #324, #335, #370, #452 et #465.
Règlement 488/2019	Règlement relatif au traitement et la rémunération des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire.
Règlement 489/2019	Règlement ayant pour objet l'adoption d'un programme de crédit de taxes pour favoriser l'implantation et la croissance de certaines entreprises.
Règlement 490/2019	Ayant pour objet l'aménagement d'une caserne incendie aux coûts de 1 715 733 \$ et d'autoriser un emprunt par billet de 1 715 733 \$ pour financer ce projet.
Règlement 491/2019	Ayant pour titre "Plan d'urbanisme".
Règlement 492/2019	Ayant pour titre "Règlement de zonage".
Règlement 493/2019	Ayant pour titre "Règlement de lotissement".
Règlement 494/2019	Ayant pour titre "Règlement concernant la construction".
Règlement 495/2019	Ayant pour titre "Règlement concernant certaines conditions d'émission du permis de construction".
Règlement 496/2019	Ayant pour titre "Règlement concernant les permis et certificats".
Règlement 497/2019	Ayant pour titre "Règlement concernant les dérogations mineures".
Règlement 498/2019	Ayant pour objet de décréter la politique de gestion contractuelle de la municipalité de St-David-de-Falardeau.

